

PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 27 AVRIL 2011

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, *Bourgmestre-Président*,

Mme et Mrs Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT (sort le point 29), Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, *Echevins*,

Mmes et Mrs André NAVEZ, Jacques DERVAL, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Etienne PIRET, Luc JONNART, Frédéric JOIE (entre en séance à partir du point 5), Jean-Pierre JAUMOT, Alain DETAEYE, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Raymond GROETEMBRIL, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE, *Conseillers*,

Mr Yvon STAQUET, *Président du C.P.A.S.*,

Mr Domenico IERACI, *Secrétaire communal*.

ABSENTE :

Mme Caroline BOLLUE

EXCUSE :

Mr Philippe de STEXHE

Convoquée en date du 15 avril 2011, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

Conseil communal du 27 avril 2011

à 20h00

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SEANCE PUBLIQUE

GRADE LEGAL

1. Prestation de serment du Receveur communal

En sa séance du 3 mars 2011, le Conseil communal a procédé à la nomination de Mr Jean-Pierre FERRARI en qualité de Receveur communal à titre définitif, avec effet au 1^{er} mai 2011, en remplacement de Mr Guy WAUTHIER, admis à la retraite.

Conformément à l'article L1126-4 du C.D.L.D., Mr Jean-Pierre FERRARI est à présent invité à prêter serment, entre les mains du Président.

Monsieur FERRARI prête le serment suivant :

**« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution
et aux lois du peuple belge »**

2. Cautionnement à constituer par le Receveur communal

- DECISION

Au cours de la présente séance, Mr Jean-Pierre FERRARI, nommé en qualité de Receveur communal à titre définitif avec effet au 1^{er} mai 2011, a été amené à prêter serment entre les mains du Président.

Il appartient à présent au Conseil communal de fixer le montant du cautionnement que Mr FERRARI doit constituer ainsi que le délai qui lui sera imparti pour ce faire.

Il est proposé au Conseil communal de fixer le cautionnement à 20.000 € et de lui accorder un délai d'un mois pour le constituer.

Accord à l'unanimité

PERSONNEL INCENDIE

3. Personnel Incendie – Règlement organique – Modification

- DECISION

Le Conseil communal est invité à modifier le règlement organique du service d'incendie selon le projet qui tient compte des observations de l'autorité de tutelle du 9 décembre 2008,

de la circulaire du 6 août 2010 référenciée INC/2010/086 ainsi que de l'arrêté royal du 21 février 2011 et de la mise en concordance avec les statuts administratif et pécuniaire du personnel communal.

Accord à l'unanimité

4. Personnel incendie – Emplois de sapeur pompier volontaire – Appel aux candidats par recrutement

- DECISION

Le Conseil communal est invité à déclarer deux emplois vacants de sapeur pompier volontaire accessibles par recrutement et à donner délégation au Collège communal sur le choix des personnes à désigner comme jury.

Accord à l'unanimité

M. Joie, Conseiller communal, entre en séance

FINANCES

5. Budget ordinaire et extraordinaire 2011 et modification budgétaire ordinaire n°1 Exercice 2011 – Approbation par la tutelle

- PRISE DE CONNAISSANCE

Il est porté à la connaissance du Conseil communal que :

- le budget ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2011, arrêté par le Conseil communal le 22 décembre 2010, a été approuvé par la Députation Permanente du Hainaut au cours de sa séance du 24 février 2011.
- La modification budgétaire ordinaire n° 1 exercice 2011 arrêtée par le Conseil communal du 21 janvier 2011 a été approuvée par la Députation Permanente du Hainaut au cours de sa séance du 24 février 2011.

M. Piret signale que si le budget et la modification budgétaire ont effectivement été approuvés, dans le courrier adressé à la Ville et informant celle-ci de l'approbation, le Collège provincial a néanmoins formulé une remarque quant aux pièces qui n'avaient pas été communiquées aux Conseillers communaux. En effet par ce courrier, il « invite au respect strict des dispositions de l'article L1122-23 §2 CDLD et de l'article 15 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale en ce qui concerne l'obligation de remettre conjointement à la convocation, à chaque conseiller communal appelé à délibérer, un exemplaire du document budgétaire dans la forme prescrite et accompagné des annexes requises pour son arrêt définitif ». M. Piret signale encore que cette lettre n'était pas jointe au dossier disponible à la consultation par les Conseillers communaux. Il déplore que, régulièrement, certains documents et parfois des dossiers complets, ne sont pas joints aux dossiers disponibles à la consultation des Conseillers communaux. Ces documents doivent alors être demandés lors de la consultation.

Prise de connaissance

RECETTE

6. Comptes budgétaires de l'exercice 2010

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte budgétaire de l'exercice 2010 – Services ordinaire et extraordinaire ainsi que le bilan et le compte de résultats 2010.

M. Bejarano tient tout d'abord, préalablement à la présentation de ce compte, le dernier dressé par M. le Receveur avant son départ à la pension, à remercier ce dernier pour sa brillante carrière au sein de l'Administration communale de la Ville de Binche. Il remercie par la même occasion le personnel des services financiers pour leur efficacité et disponibilité dans la préparation de ce compte qui arrive beaucoup plus tôt qu'à l'accoutumée.

M. Bejarano donne lecture de la note suivante de présentation des comptes 2010 :

« Grâce à notre gestion attentive des deniers publics, le résultat budgétaire de l'exercice propre se clôture avec un boni de 1.790.942 €.

Le compte budgétaire cumulé des exercices précédents se clôture quant à lui avec un boni de 11.156.260 € et ce, avec un prélèvement de 3.000.000 € pour alimenter le fonds de réserve extraordinaire destiné à nos investissements.

Le volume des impayés au 31.12.2010 s'élève à 478.021 € en ce compris une somme de 276.285 € relative à certaines fabriques d'Eglises pour lesquelles les budgets 2010 n'ont pas été approuvés au 31 décembre 2010.

Le volume global des recettes pour l'exercice 2010 s'élève à 28.976.061 €.

Les principaux types de revenus :

- Les recettes fiscales (impôts additionnels et les taxes perçues directement par la Ville) : 14.980.587 €. Elles représentent 52% des recettes totales. Retenons aussi que le retard de perception des impôts par l'Etat fédéral s'élève à 3.318.491 €. Il s'agit de montants conséquents pour lesquels nous n'avons aucune maîtrise.
- Le Fonds des communes attribué : 8.705.265 €. Ce qui représente près de 30% des recettes globales.
- Les subsides ordinaires (aides reçues des autorités fédérales, régionales et communautaires) reçus : 2.281.073 €. Ils se chiffrent à 9 % des recettes de l'année.
- Les dividendes (Dexia, Intercom Gaz & Electricité, SWDE) s'élèvent à 1.401.458 € et représentent 5 % des recettes totales.

Le volume global des dépenses pour l'exercice 2010 s'élève à 27.185.119 €.

Les principales dépenses :

- Le personnel : 12.136.651 €. Ce qui représente 44,64 % des dépenses globales de l'année.
- Les frais de fonctionnement : 4.143.530 €. Ce qui représente 15,24 % des dépenses de l'année.
- Les transferts : 8.917.868 €. Ce qui représente 32,80 % des dépenses totales.

Les principaux transferts :

- Dotation de 3.479.283 € au CPAS.
 - Dotation de 2.797.506 € à la Zone de Police.
 - Coût vérité des déchets : 1.469.332 €
- Les dépenses de dette : 1.987.069 €. Ce qui représente 7,32 % des dépenses globales de l'année.

En ce qui concerne les investissements, en 2010, la Ville de Binche a consacré un budget de 9.217.922 € à divers investissements extraordinaires. Cela représente 69% des projets budgétés.

Ce montant est financé comme suit :

- Fonds propres : 3.181.032 €.
- Emprunts : 3.647.488 €.
- Subsidés : 2.326.790 €.
- Reliquat des années antérieures : 62.611,54 €

Les principaux secteurs d'investissements en 2010:

- 3.450.831 € en voiries.
- 2.267.311 € pour le sport et la culture.
- 1.252.902 € pour l'enseignement maternel et primaire.
- 1.280.770 € pour le logement.

L'incidence des prélèvements sur les bonis cumulés, le recours raisonné à l'emprunt ainsi que le volume des subventions décrochées nous permet de justifier la bonne gouvernance de notre dette dont la charge annuelle 2010 s'élève à +- 1.845.000 € soit 56,07 €/habitant.

En conclusion, avec ces excellents résultats 2010, nous ne pouvons que nous féliciter de cette situation financière remarquable...

- Nous continuons à dégager un boni important à l'exercice propre.
- Aucune taxe n'a été votée ni augmentée depuis 2007. Notre fiscalité reste stable.
- Nous poursuivons nos investissements afin de répondre au mieux aux besoins de nos citoyens.
Plus de 9.000.000 € engagé en 2010 et 19.341.000 € depuis le début de cette législature.
- Nous oeuvrons au quotidien pour décrocher un maximum de subventions auprès des autorités subsidiantes afin de mener à bien tous nos projets ».

M. Piret indique qu'il est difficile de contester ces comptes en ce qu'ils constituent un état objectif des recettes et des dépenses. Il marque en revanche son inquiétude sur une série de chiffres, malgré le boni important présenté, qui est par ailleurs en baisse. Tout d'abord, il indique qu'une augmentation substantielle des recettes résulte d'un enrôlement rapide de l'Impôt des personnes physiques et d'une majoration du Fonds des Communes. Il estime que ces augmentations sont ponctuelles alors que l'augmentation des dépenses présentées

au compte sont structurelles, avec notamment une augmentation des dépenses en personnel de plus de 25%. Il pense qu'il en résultera un déséquilibre des finances de la commune à terme.

M. Joie entend la majorité se targuer de ne pas augmenter les taxes communales. Il indique que la Ville de Binche est l'une des plus taxées en Région wallonne.

M. Devin rappelle que la dernière augmentation de taxe, sur les immondices, a été le fait de la majorité Union, tandis que l'équipe en place n'a créé aucune taxe ni majoré aucun taux.

M. Joie poursuit en formulant trois types de remarques. Tout d'abord, il constate une forte augmentation, de 15%, des recettes résultant des additionnels sur l'Impôt des Personnes Physiques. Il est surpris par cette forte augmentation. Ensuite, il relève que l'entièreté des crédits inscrits pour le soutien du commerce n'a pas été dépensée. Il s'en étonne alors que la santé du commerce local est précaire. Troisièmement, il a pris connaissance des dépenses, importantes encore consenties pour le fonctionnement de la Maison de l'Emploi en 2010. Il rappelle qu'il a, à plusieurs reprises, demandé que lui soient fournies les statistiques permettant de jauger l'efficacité de cette Maison. Il n'a jamais obtenu de réponse.

M. Bejarano rétorque que les chiffres de l'IPP sont directement fournis par le Service Public Fédéral des Finances.

M. Urbain indique que la Maison de l'Emploi de Binche est la deuxième Maison de l'Emploi en terme de fréquentation en Région wallonne. Il ajoute qu'une note complète sera présentée sur le fonctionnement de cette Maison de l'Emploi.

M. Devin indique que la situation financière de la Ville est très favorable, comme en atteste ce compte. Ainsi, le boni cumulé s'élève à EUR 11.000.000 et la dette par habitant à EUR 57. Ces chiffres attestent de la bonne santé financière de la Ville. Quant au fonds des communes dont l'opposition estime qu'il est temporaire et qu'il pourrait se tarir dans les toutes prochaines années, M. Devin rappelle qu'il a été fixé, ainsi que sa norme de croissance et ses critères de répartition, jusqu'en 2028, par la majorité au sein de la Région wallonne, dont le CDH. La modification, avant terme, dans les toutes prochaines années, de cet équilibre établi par la Région wallonne et qui impacterait l'équilibre de toutes les communes, apparaît comme très peu probable. Alors, si la Ville de Binche tire plein profits des critères de répartition c'est parce qu'elle est bon élève, c'est au meilleur bénéfice des Binchois et l'équipe en place n'entend pas s'en plaindre. Enfin, concernant les additionnels à l'Impôt sur les Personnes Physiques, M. Devin indique que la Ville de Binche doit encore percevoir EUR 3.300.000 au titre des additionnels à l'impôt des personnes physiques pour 2010. M. Devin estime par conséquent que les comptes présentés et la situation de la Ville sont une bonne nouvelle pour tous les Binchois. Il termine en relevant que le pourcentage de réalisation à l'extraordinaire en 2010 s'est à près de 70%.

Accord à l'unanimité

SUBSIDES

7. Subsidés communaux – Amendement des 13 règlements subsidés communaux spécifiques par l'ajout de deux articles

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver l'avenant aux treize règlements subsidés spécifiques par l'ajout de 2 articles :

1) Les retraits d'agrément annuels et les nouvelles demandes qui interviennent au cours d'un exercice sont consignés au service communal des subsides. Ceux-ci font l'objet d'un examen lors des préparatifs du budget de l'exercice suivant et les nouvelles demandes d'agrément ne sont soumises à l'agrément du Conseil communal qu'après le vote et l'approbation dudit budget dont les crédits budgétaires concernés ont été préalablement adaptés.

2) Cette décision est d'application dès 2011 et pour un temps indéterminé jusqu'à ce que la législation en la matière justifie sa révision ou que le Conseil communal en décide ainsi.

Accord à l'unanimité

8. Subsides communaux 2011

- Approbation

Le Conseil communal est sollicité afin d'approuver l'octroi des subsides nominatifs aux associations bénéficiaires répertoriées par le service des Finances.

M. Joie signale qu'il a demandé à obtenir les comptes de 3 asbl reprises dans la liste et qu'il ne les a pas encore reçus. Il s'étonne en outre de l'inscription dans la liste des asbl qui pourront bénéficier d'un subside nominatif en 2011, de l'asbl « Remparts » alors que cette asbl ne demande plus aucun subside. Il estime qu'il s'agit d'une erreur.

M. Fayt répond que cette remarque est malvenue de la part d'un membre de la majorité Union qui avait tué cette asbl. Il ajoute que, puisque cette asbl n'a pas introduit de demande, elle ne percevra pas de subside, conformément à la procédure. L'inscription dans la liste n'ouvre qu'une possibilité d'octroi et aucun droit pour l'asbl y mentionnée.

M. Devin estime que le Conseil peut décider de marquer son accord sur la liste moyennant le retrait de l'asbl « Remparts » de cette liste, afin d'apaiser les conseillers de l'opposition.

M. Joie rappelle qu'il avait demandé une copie des comptes 2008 de cette asbl, dont la Ville doit disposer. Sa demande n'a jamais été satisfaite.

M. Devin lui indique que l'on lui fournira cette information lors du prochain Conseil communal.

Accord à l'unanimité sous réserve du retrait de la liste des bénéficiaires des subventions l'ASBL « Binche Remparts »

C.P.A.S.

9. Tutelle du C.P.A.S. – Budget général de l'exercice 2011 (services ordinaire et extraordinaire) – Arrêt définitif

- APPROBATION

Il est soumis au Conseil communal, pour approbation, la délibération du 23 février 2011, reçue à la Ville le 28/02/11, par laquelle le Conseil de l'Action Sociale :

- Arrête le budget de l'exercice 2011, service ordinaire, établi aux montants de 15.624.152,85 € en recettes et en dépenses avec une intervention communale de 3.560.350,01 €.
- Le service extraordinaire de l'exercice 2011 comporte des recettes pour 2.429.039,04 € et un total général des dépenses de 1.287.303,99 €, ce qui laisse un excédent de recettes extraordinaires de 1.141.735,05 €

M. Navez indique qu'il entend voter contre ce budget dès lors que les diminutions de dépenses en personnel et en fonctionnement sont tellement importantes qu'elles vont, selon

lui, mettre l'institution en péril à court terme. Il indique que si, l'an dernier, la majorité a pu temporiser, cette année, un choix s'imposera à elle, soit d'une augmentation de la dotation, soit d'une suppression de certains services. Il indique que la dotation actuelle est inférieure de EUR 500.000 à celle octroyée en 2003, alors que les dépenses du CPAS ont cru durant cette période, dans une proportion identique à celles de la Ville. Il ajoute que le subventionnement du CPAS par la Ville s'élevait à 29% en 2003 tandis qu'il s'élève actuellement à 22%. Il conclut qu'un complément de dotation de EUR 500.000 à EUR 700.000 s'impose afin de permettre au CPAS de continuer à fonctionner sans suppression de service.

M. Devin répond à M. Navez qu'une explication de la méthode de fixation de la dotation au CPAS appliquée par le groupe Union permettra de comprendre les limites de cette méthode pour les finances du CPAS et les perspectives défavorables auxquelles le CPAS aurait été exposé en cas d'application de cette méthode par la majorité actuelle. Le groupe Union octroyait au CPAS une dotation établie en soustrayant à la dotation de l'année précédente la moitié du boni enregistré au compte du CPAS, le résultat étant majoré de 2% afin de faire face à l'inflation. Il résulte de cette méthode d'une part que le CPAS n'avait aucun intérêt à dégager un boni dès lors que ceci avait pour effet de diminuer automatiquement la dotation. Une responsabilisation du CPAS sur ses comptes était par conséquent inenvisageable en application de cette méthode. La prise en compte, par la Ville, des exigences budgétaires du CPAS, n'était pas non plus envisageable dans cette méthode. D'autre part, le montant de la dotation avait tendance à décroître au fil des exercices, ceci laissant augurer de sombres perspectives en cas de poursuite dans l'application de cette méthode. La majorité actuelle a préféré, dans un esprit de bonne coopération et de bonne gestion financière, octroyer au CPAS une dotation de départ qui serait augmentée de 2% chaque année. Cette méthode permet une gestion du CPAS adéquate et sans crainte de diminution de la dotation en raison d'une bonne santé financière du CPAS. Le CPAS peut par conséquent à présent afficher sa bonne santé financière, sans crainte de représailles sur le montant de sa prochaine dotation. En chiffres, en appliquant la méthode Union, la dotation 2010 qui aurait été versée au CPAS en 2010 se serait élevée à EUR 1.417.000 contre 3.479.000 effectivement versés par la majorité actuelle. M. Devin termine en relevant qu'il est par conséquent trompeur, de la part de M. Navez, de relever l'octroi, en 2003, soit en début de mandature, d'une dotation élevée au CPAS, alors que, en application de sa méthode, très critiquable en terme de gestion financière, le robinet s'est tari en cours de mandature. Evidemment, la comparaison de la dotation octroyée en 2011 au CPAS, soit par l'actuelle majorité, avec la dernière dotation octroyée par l'Union, en 2006, est nettement moins à l'avantage de l'Union. M. Navez préfère bien sûr le taire. Ensuite, M. Devin relève les nombreuses allusions de M. Navez à des suppressions de services au sein du CPAS. M. Devin rappelle que le groupe Union avait effectivement supprimé certains services du CPAS. Mais que la fermeture de services n'entre en revanche pas dans les plans de l'actuelle majorité. M. Devin indique qu'il comprend bien la démarche de M. Navez qui souhaite répandre la rumeur et instaurer le doute et la crainte dans l'esprit des Binchois, des agents du CPAS, des bénéficiaires de l'action sociale. Il entend rassurer tout un chacun sur la bonne gestion de cette institution et sur les méthodes financières qui permettent une gestion dans la continuité.

M. Navez contredit M. Devin et lui conseille de faire le calcul qui lui permettra de constater que la dotation au CPAS est plus faible actuellement qu'elle ne l'était avec le groupe Union.

M. Devin répond que les calculs ont été faits et que leur résultat est contraire aux affirmations de l'Union. Il indique que l'Union a, à plusieurs reprises, annoncé le péril imminent auquel les finances communales étaient exposées en raison de la gestion actuelle. Il constate que le boni cumulé est impressionnant et que les indicateurs sont au vert. Il constate que les mêmes annonces sont à présent effectuées par l'Union concernant les finances du CPAS, sans plus de fondement selon M. Devin.

M. Staquet rappelle à M. Navez que son attitude et celle de son groupe en Conseil de l'action sociale en 2009, qui visait à bloquer le fonctionnement du CPAS avec la majorité des conseillers issus du groupe Union, a préjudicié le CPAS dès lors que des subsides dont les conditions n'étaient plus remplies en raison de cette attitude, ont été perdus. Ce préjudice impacte évidemment à la baisse le boni du CPAS.

M. Navez indique que les diminutions de crédit au budget 2011 concernent par exemple l'achat de langes, pour lesquels un montant de EUR 80.000 est inscrit au budget 2011, contre EUR 108.000 au budget 2010. Il demande si l'on entend moins changer les résidents de la Maison de Repos, si l'on entend les laisser plus longtemps « dans leur merde ».

M. Devin estime que M. Navez, dont un projet consistait à vendre la Maison de Repos, est particulièrement mal placé pour donner ce type de leçon. Il interpelle M. Staquet afin de lui assurer qu'il n'y a plus d'inquiétude à avoir en ce sens à présent.

M. Navez nie avoir eu ce projet. Il rappelle que le budget 2011 prévoit en outre des diminutions des dépenses en personnel.

M. Devin rappelle que M. Goval, Président du CPAS sous la mandature précédente, avait regretté, en Conseil communal, la diminution de la dotation au CPAS. Monsieur Navez dit que c'est faux. Monsieur DEVIN demande à Monsieur le Secrétaire communal de prendre acte des propos de Monsieur NAVEZ et dit qu'il en apportera la preuve lors d'un prochain Conseil communal.

Pour : 18

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMONT, Laurent ARMAN, Julien URBAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Dominique SCHENA

Contre : 11

André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Alain DETAEYE, Benoît DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Raymond GROETEMBRIL, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE

10. Tutelle du C.P.A.S. – Rapport d'activité de la Commission locale pour l'énergie concernant l'année 2010

- Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du rapport annuel d'activité de la Commission locale pour l'énergie concernant l'année 2010.

Prise de connaissance

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

11. Aménagement de la rue Allende et des abords de l'école du Centre à Leval-Trahegnies

- Approbation d'avenant 1

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver l'avenant 1 du marché "Aménagement de la rue Allende et des abords de l'école du Centre à 7134 Leval-Trahegnies" pour le montant total en plus de 98.100,00 € hors TVA ou 118.701,00 €, 21% TVA comprise.

- A transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.
- Le crédit permettant cet avenant est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 421/73516-60 (n° de projet 20104231).
- Le crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire sous réserve d'approbation du budget.

Accord à l'unanimité

12. Entretien de voiries 2010-2012 – Droit de tirage

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'adhésion à l'opération pilote de droit de tirage en matière d'entretien de voiries;
- approuver le formulaire d'introduction du dossier ;
- solliciter la subvention auprès de la Direction Générale Opérationnelle « Routes et Bâtiments » du Service Public de Wallonie ;

Accord à l'unanimité

13. Placement d'une chaudière sur l'installation existante à la salle des Trieux à Ressaix

- DECISION

- Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe des travaux ;
- Approuver le marché public "Placement d'une chaudière sur l'installation existante à la salle Des Trieux à 7134 Ressaix", estimé à 2.479,34 € hors TVA ou 3.000,00 €, 21% TVA comprise.
- Choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 764/72401-60 (n° de projet 20117643) en la couvrant par un prélèvement sur fonds propres.

Accord à l'unanimité

14. Maintenance extraordinaire des salles de sport

- DECISION

- Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe des travaux.
- Approuver le cahier spécial des charges réf. 405 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Maintenance extraordinaire des salles de sport", établis par le Sport et Jeunesse. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 55.065,00 € hors TVA ou 66.628,65 €, 21% TVA comprise.
- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 764/72401-60 en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

15. Musée International du Carnaval et du Masque – Reconditionnement et sécurisation de l'Aile Saint-Paul – Installations de chauffage et de ventilation

- DECISION

- **Approbation des conditions et du mode de passation**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe des travaux.
- Approuver le cahier spécial des charges N°425, les plans et le montant estimé du marché "Musée International du Carnaval et du Masque – Reconditionnement et sécurisation de l'Aile Saint-Paul – Installations de chauffage et de ventilation", établis par l'auteur de projet, G.E.I. TECHNIQUES SPECIALES S.A, Amadeus Square – Avenue W.A. Mozart, 4 à 1620 Drogenbos. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 58.475,00 € hors TVA ou 70.754,75 €, 21% TVA comprise.
- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 771/72302-60/2010 (n° de projet 20107713).

Accord à l'unanimité

16. Plan Convergence – Entrées de Ville (signalétique)

- **DECISION**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe des travaux
- Approuver le cahier spécial des charges N°428, les plans, le projet d'avis de marché ainsi que le montant estimé du marché "Plan de Convergence - Entrées de Ville (Signalétique)", établis par l'auteur de projet, CONCEPT, Château de Clerlande Allée de Clerlande, 3 Boîte 1-2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 96.500,00 € hors TVA ou 116.765,00 €, 21% TVA comprise.
- Choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 421/73511-60/2010 (n° de projet 20104206) et la couvrant par un prélèvement sur le Fonds de réserve extraordinaire ainsi que par des subsides.

Accord à l'unanimité

17. Entretien extraordinaire de la Fontaine du Centre administratif

- **DECISION**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe des travaux ;
- Approuver le marché public "Entretien extraordinaire de la Fontaine du Centre administratif", estimé à 5.300,00 € hors TVA ou 6.413,00 €, 21% TVA comprise.
- Choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 773/72101-60 (n° de projet 20117731) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

18. Mission de coordination en matière de sécurité et de santé – Réalisation – Procédure d'urgence

- **RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à :

- Ratifier la décision du Collège communal du 28 mars 2011 en vertu de l'article L1311-5 relatif aux dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues, où le moindre retard occasionnerait un préjudice évident, en créant, au budget ordinaire de l'exercice 2011, l'article 138/122-01 « Service technique : Honoraires et indemnités pour expertises » pour financer cette dépense à concurrence de 21.749,75 € TVA comprise.

M. Piret demande s'il s'agit bien de la mission de coordination relative aux travaux sur le Front Bâti.

M. Devin répond que ce dossier concerne l'ensemble des dossiers de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

19. Mise en conformité du local chaufferie de la Collégiale et amélioration du tirage pour les chaudières

- DECISION

- Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le marché public "Mise en conformité du local chaufferie de la Collégiale et amélioration du tirage pour les chaudières", estimé à 4.478,00 € hors TVA ou 5.418,38 €, 21% TVA comprise.

- Choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché.

- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 790/72401-60 (n° de projet 20117901) en la couvrant par un prélèvement sur le Fonds de réserve extraordinaire

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

20. Achat d'une panneauteuse d'occasion

- Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le cahier spécial des charges réf. 379 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat d'une panneauteuse d'occasion". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 5.785,12 € hors TVA ou 7.000,00 €, 21% TVA comprise.

- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 421/74401-51 (n° de projet 20114236) en la couvrant par fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

21. Achat d'un petit camion genre pick-up (permis B)

- DECISION

- Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe de fournitures ;

- Approuver le cahier spécial des charges réf. 378 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat d'un petit camion genre pick-up (permis B)", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 20.661,15 € hors TVA ou 24.999,99 €, 21% TVA comprise.

- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 421/74303-53 (n° de projet 20114234) en la couvrant par prélèvement sur fonds propre.

Accord à l'unanimité

22. Achat d'un véhicule d'enlèvement des poubelles – Conteneur pour déchets avec compacteur

- **DECISION**
- **Approbation des conditions et du mode de passation**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le cahier spécial des charges réf. 412 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat d'un véhicule d'enlèvement des poubelles - Conteneur pour déchets avec compacteur". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 33.057,85 € hors TVA ou 40.000,00 €, 21% TVA comprise.

- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 875/74301-53 (n° de projet 20118752) et fin ancé par un prélèvement sur le Fonds de réserve extraordinaire.

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le marché public "Achat de vaisselle pour l'administration communale", estimé à 683,40 € hors TVA ou 826,91 €, 21% TVA comprise.

- Choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 104/74401-51 (n° de projet 20111044) en la couvrant par un prélèvement sur le Fonds de réserve extraordinaire.

Accord à l'unanimité

23. Achat de vaisselle pour l'administration communale

- **DECISION**
- **Approbation des conditions et du mode de passation**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le marché public "Achat de vaisselle pour l'administration communale", estimé à 683,40 € hors TVA ou 826,91 €, 21% TVA comprise.

- Choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 104/74401-51 (n° de projet 20111044) en la couvrant par un prélèvement sur le Fonds de réserve extraordinaire.

Accord à l'unanimité

TRAVAUX

24. Amélioration de la rue des Boulois à Leval-Trahegnies – Elaboration des plans d'emprises et négociation – Désignation de l'IDEA dans le cadre de la procédure « In House »

- **DECISION**

Le Conseil est invité :

- Désigner l'IDEA dans le cadre de la procédure « In House » afin d'élaborer les plans d'emprises et de mener les négociations relatives à ces emprises dans la perspective de l'amélioration de la rue des Boulois à Leval-Trahegnies.
- Imputer les dépenses relatives à cette mission à l'article 421/73303-60 du budget extraordinaire du budget 2011 (n° de projet 2011 42 27).

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

25. Emprises rue des Cent Pieds à Buvrines

- REGULARISATION

Le Conseil communal est invité à :

- Ratifier la décision du Collège communal en date du 19/01/2010 ; à savoir procéder à l'acquisition des parcelles suivantes :
 1. La parcelle de terrain sises à Buvrines, rue des Cent Pieds n° 19, cadastrée section A n° 372 G, d'une contenance totale de 7m² ;
 2. La parcelle de terrain sise à Buvrines, rue des Cent Pieds n° 21, cadastrée section A n° 373 E, d'une contenance totale de 23m² ;
 3. La parcelle de terrain sise à Buvrines, rue des Cent Pieds n° 43, cadastrée section A n° 378 D, d'une contenance totale de 7m² ;
- Charger le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi des transactions ;
- Imputer les dépenses à l'article 421/71104-58 du budget extraordinaire de l'exercice 2011.

Accord à l'unanimité

26. Maison de la Laïcité de Binche–Région ASBL – Octroi de subsides complémentaires

- DECISION

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la demande de subsides complémentaires relatifs aux travaux d'extension et de reconditionnement des bâtiments de la Maison de la Laïcité de Binche-Région ASBL et, s'il y échet à :

- Accorder le complément de subside d'un montant de 33.000 € en faveur de l'ASBL « Maison de la Laïcité de Binche-Région » et ce, sur base de l'article 790/522-53/2009 du service extraordinaire du budget 2010 ;
- Charger le Collège communal de sa liquidation après avoir soumis cette décision à la tutelle générale d'annulation étant donné que le montant est supérieur à 2500 € indexé ;
- Charger le Collège communal de vérifier à posteriori, d'une part, que le subside a bien été utilisé aux fins pour lesquelles il a été octroyé et, d'autre part, que cette association justifie l'usage du subside extraordinaire communal dans la globalité et ce, par toutes pièces comptables.

Accord à l'unanimité

27 Incorporation de la rue d'Havré et de la résidence des Fosses à Bray dans le domaine public

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis favorable sur l'incorporation des parcelles B 140 L3 et 140 V3 représentant la rue d'Havré et la résidence des Fosses à Bray dans le domaine public.

Accord à l'unanimité

28. Extension du cimetière de Péronnes-Charbonnages – Avenant au contrat de bail emphytéotique passé entre la Ville de Binche et l'ISSH

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver l'avenant au contrat de bail emphytéotique conclu entre la Ville de Binche et l'ISSH.

Accord à l'unanimité

M. Fayt quitte la séance lors de la délibération et du vote du point suivant, conformément à l'article L1122-19 du CDLD

29. Extension du cimetière de Péronnes-Charbonnages – Approbation du procès-verbal de mesurage et de bornage de la parcelle cadastrée section B n°394c dressé par le Géomètre Expert

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le procès-verbal de mesurage et de bornage de la parcelle cadastrée section B n° 394c dressé par le géomètre-expert, en date du 28/02/2011.

M. Detaeye souligne la nécessité qu'il y aura à terme de procéder à l'extension du cimetière de Bray.

Accord à l'unanimité

LOGEMENT

30. Rapport d'activité du Plan Habitat Permanent 2010 – Missions attribuées par la Région Wallonne à l'antenne sociale H.P.

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du rapport d'activité du Plan Habitat Permanent 2010.

Prise de connaissance

ENERGIE

31. Eclairage public – Remplacement des luminaires (tubes TL) dans l'entité de Binche

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver les plans (étude par zone type) et matériels proposés par I.E.H. ;
- Approuver le montant estimé du présent projet pour la phase 1 à 417.984,72 € HTVA avec une intervention dans le cadre de l'OSP de 413.096,15 € HTVA et une participation de l'administration communale de 4.888,57 € ;
- Financer la dépense résultante de la présente décision estimée à 4.888,57 € HTVA soit 5.915,17 € via le crédit inscrit à l'article budgétaire 426/73201-60 du budget extraordinaire 2011.

Accord à l'unanimité

PLAN DE COHESION SOCIALE

32. Plan de cohésion sociale : adoption du rapport d'activités 2010 et des prévisions budgétaires 2011 - du rapport financier 2010 – du rapport financier « Article 18 » pour l'année 2010

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur les documents suivants, relatifs au Plan de Cohésion sociale :

- Le rapport d'activités 2010 et les prévisions budgétaires 2011 ;
- Le rapport financier 2010 ;
- Le rapport financier « Article 18 » pour l'année 2010.

Accord à l'unanimité

CULTURE

33. Convention 2011 – Centre culturel régional du Centre

- DECISION

Le Conseil est invité à marquer son accord sur l'intervention de l'ASBL Amis de Binche Culture au nom de la Ville dans le cadre de la convention Ville/Centre Culturel Régional du Centre étant bien entendu que c'est l'ASBL ABC qui supportera la participation financière réputée « de la commune » et en contrepartie qui en recevra la contribution.

Le Conseil est invité à marquer son accord sur les termes de cette convention.

Accord à l'unanimité

MUSEE

34. Contrat de dépôt entre la Ville et le service Archéologie de la Région Wallonne

- APPROBATION

Le Conseil est invité à marquer son accord sur le contrat de dépôt passé entre la Ville et le service Archéologie de la Région Wallonne, en présence de l'ASBL Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque, concernant la mise en dépôt, à la Région Wallonne, des vestiges de fouilles et carreaux de poêle du Palais de Marie de Hongrie.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE

35. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Jury d'examen – Jeton de présence - Engagement pour l'année 2010-2011

- DECISION

Il est proposé au Conseil communal de majorer le montant des jetons de présence accordés lors des examens de fin d'année dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit organisé par la Ville de Binche, de 10 €, ce qui porterait le montant du jeton de présence à 30 € par séance.

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Accord à l'unanimité

36. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Académie des Beaux Arts et des Arts Décoratifs – Tableau de la population arrêté au 31 janvier 2011

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le tableau de la population scolaire de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche, arrêté à la date du 31 janvier 2011.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'ÉGLISES

37. Fabrique d'église Saint-Ursmer à Binche – Compte – Exercice 2007

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2007, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 78.770,73 €
- Dépenses : 64.712,49 €
- Excédent : 14.058,24 €

La part communale ordinaire a été liquidée intégralement à concurrence de : 48.067,08 €.

Pour : 12

**André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE,
Alain DETAEYE, Benoît DEGHORAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE,
Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE, Marie-Claude KLENNER**

Contre : 13

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Manuel BEJARANO MEDINA, Eugénie RUELLE,
Kevin VAN HOUTER, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT,
Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Patrice LAÏ, Julien URBAIN,
Jacqueline OUTLET**

Abstentions : 4

Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL

38. Fabrique d'église Saint-Ursmer à Binche – Budget – Exercice 2009

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2009, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 102.166,54 €
- Dépenses : 102.166,54 €

La part communale ordinaire s'élève à 61.810,88 €.

Pour : 11

**André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE,
Alain DETAEYE, Benoît DEGHORAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE,
Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE**

Contre : 14

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Manuel BEJARANO MEDINA, Eugénie RUELLE,
Kevin VAN HOUTER, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT,
Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ,
Julien URBAIN, Jacqueline OUTLET**

Abstentions : 4

Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL

39. Fabrique d'église Sainte-Barbe à Péronnes-lez-Binche – Compte – Exercice 2009

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2009, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 220.537,73 €
- Dépenses : 113.444,32 €

- Excédent : 107.093,41 €

La part communale ordinaire fixée à 686,79 € n'a pas été liquidée en cours d'exercice.

Pour : 13

**André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE,
Alain DETAEYE, Benoît DEGHORAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE,
Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE, Marie-Rose TREZEGNIES,
Jacqueline OUTLET**

Contre : 12

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Manuel BEJARANO MEDINA, Eugénie RUELLE,
Kevin VAN HOUTER, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT,
Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ,
Julien URBAIN**

Abstentions : 4

Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL

40. Fabrique d'église Saint-Martin de Leval-Trahegnies – Compte – Exercice 2009

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2009, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Martin de Leval-Trahegnies, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 65.693,58 €

- Dépenses : 55.443,92 €

- Excédent : 10.249,66 €

La part communale ordinaire a été liquidée intégralement en cours d'exercice à concurrence de : 25.861,58 €.

Pour : 16

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER, Marie-Rose TREZEGNIES,
Jacqueline OUTLET, André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE,
Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Alain DETAEYE, Benoît DEGHORAIN, Raymond
GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE**

Contre : 3

Luc JONNART, Marie-Claude KLENNER, Manuel BEJARANO MEDINA

Abstentions : 10

**Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT,
Jacques DERVAL, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA,
Patrice LAÏ, Julien URBAIN**

41. Fabrique d'église Sainte-Marie à Péronnes-lez-Binche – Budget – Exercice 2011

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2011, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 26.124,00 €

- Dépenses : 26.124,00 €

La part communale ordinaire s'élèverait à : 22.532,05 €.

Pour : 18

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER, Marie-Rose TREZEGNIES,
Patrice LAÏ, Jacqueline OUTLET, Julien URBAIN, André NAVEZ, Monique DERBAIX,
Jacques DEVIGNE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Alain DETAEYE,
Benoît DEGHORAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE,
Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE**

Contre : 1

Luc JONNART

Abstentions : 10

**Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE,
Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN,
Dominique SCHENA, Marie-Claude KLENNER**

42. Fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche – Budget – Exercice 2011

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2011, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche, qui s'équilibrerait comme suit :

- Recettes : 31.252,41 €

- Dépenses : 31.252,41 €

La part communale ordinaire s'élève à : 19.840,28 €

Pour : 14

**André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE,
Alain DETAEYE, Benoît DEGHORAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE,
Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE, Marie-Rose TREZEGNIES,
Marie-Claude KLENNER, Jacqueline OUTLET**

Contre : 11

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Manuel BEJARANO MEDINA, Eugénie RUELLE,
Kevin VAN HOUTER, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT,
Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Patrice LAÏ, Julien URBAIN**

Abstentions : 4

Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL

43. Fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray – Budget – Exercice 2011

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2011, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 6.074,80 €

- Dépenses : 6.074,80 €

La part communale ordinaire s'élève à : 3.615,50 €.

Pour : 18

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER, Marie-Rose TREZEGNIES,
Patrice LAÏ, Jacqueline OUTLET, Julien URBAIN, André NAVEZ, Monique DERBAIX,
Jacques DEVIGNE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Alain DETAEYE,
Benoît DEGHORAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE,
Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE**

Contre : 2

Marie-Claude KLENNER, Luc JONNART

Abstentions : 9

**Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT,
Jacques DERVAL, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Jean-Pierre JAUMOT,
Manuel BEJARANO MEDINA**

44. Fabrique d'église Saint-Etienne à Ressaix – Budget – Exercice 2011

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2011, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 20.237,84 €

- Dépenses : 20.237,84 €

La part communale ordinaire s'élève à : 11.330,76 €

M. Detaeye indique avoir interpellé deux responsables de fabriques d'églises. Ceux-ci lui ont indiqué que, dans plusieurs cas, le diocèse émet un avis favorable sur les comptes avant que ceux-ci ne soient présentés à la Ville. La majorité vote pourtant parfois contre ces mêmes comptes. Il s'étonne que deux organes de contrôle puissent avoir des avis différents sur des comptes qui soit sont corrects, soit contiennent des erreurs.

M. Van Houter répond d'une part que le premier avis sur les comptes des fabriques incombe au Conseil communal alors que le diocèse ne constitue que la deuxième étape de la vérification. D'autre part, il explique cette différence d'appréciation des comptes par les intérêts divergents de la Ville et du diocèse, la première payant et le deuxième recevant l'argent. Ceci incite peut-être le deuxième à plus de souplesse dans son avis.

M. Devin poursuit en s'étonnant que l'opposition qui peut faire preuve d'une attitude si tatillonne quant au respect des règles de présentation d'un budget vote favorablement lors de la présentation, en Conseil communal, de budgets et de comptes de fabriques relatifs aux exercices 2007, 2008, 2009.

MM. Detaeye et Devigne demandent pourquoi la majorité ne vote pas uniformément alors sur ces points.

M. Devin répond que chacun est libre d'exprimer son opinion, en fonction de sa sensibilité, au sein de la majorité.

M. Piret estime qu'il est inutile de voter contre ces budgets et ces comptes puisque les éventuelles erreurs qu'ils contiennent sont automatiquement rectifiées lors des exercices suivants.

M. Devin s'étonne de la désinvolture de M. Piret concernant des erreurs qui auraient été constatées.

M. Detaeye indique qu'il serait le premier à voter contre un compte si on lui signalait l'erreur.

M. Van Houter répond que lorsque des erreurs sont constatées, elles sont mentionnées en première page du dossier.

Pour : 18

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER, Marie-Rose TREZEGNIES, Patrice LAÏ, Jacqueline OUTLET, Julien URBAIN, André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Alain DETAEYE, Benoît DEGHORAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE

Contre : 2

Marie-Claude KLENNER, Luc JONNART

Abstentions : 9

Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Jean-Pierre JAUMOT,

POLICE ADMINISTRATIVE

**45. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ARRET**

Il est soumis au Conseil communal un règlement complémentaire au code de la route instaurant une courte interdiction de stationner à la rue Emile Vinck, le long du n° 31, à Péronnes, afin de faciliter les embarquements et débarquements d'une personne lourdement handicapée.

Accord à l'unanimité

46. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 03/03/2011 - APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 03/03/2011.

M. Navez indique que les points 74 à 76 de la séance publique du Conseil communal du 3 mars, qui étaient relatifs à la répartition des instituteurs au sein des écoles, auraient dû être présentés en séance huis clos puisqu'ils concernaient des problématiques relatives à des personnes. Il s'oppose par conséquent à ce procès-verbal.

M. Devin répond que le procès-verbal est fidèle au déroulement de la séance du 3 mars 2011.

Pour : 22

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Jacques DERVAL, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Jacqueline OUTLET, Julien URBAIN, Jacques DEVIGNE, Benoît DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Raymond GROETEMBRIL

Contre : 7

André NAVEZ, Monique DERBAIX, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Alain DETAEYE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE

M. Groetembril demande si la rumeur qui circule d'une suppression du marché de Leval est fondée.

M. Urbain répond que cette rumeur est totalement infondée.

M. Devin conseille de ne pas se fier aux rumeurs qui circulent. Il indique avoir eu connaissance d'une rumeur relative à la construction d'une nouvelle école à Bray qui permettrait à l'implantation actuelle de servir comme centre d'accueil pour réfugiés. Il souligne que ces deux rumeurs ne trouvent aucun fondement.

M. Devin constate qu'il n'y a plus de question ni de remarque. Il clôt la séance publique.

*

La séance publique est levée

*

Par le CONSEIL COMMUNAL,

Le Secrétaire communal,

Domenico IERACI

Le Bourgmestre,

Laurent Devin

HUIS CLOS

PERSONNEL

1. **Personnel – Désignation d'un Secrétaire communal faisant fonction**
 - **RATIFICATION**

2. **Personnel – Désignation d'un Secrétaire communal faisant fonction**
 - **RATIFICATION**

3. **Personnel administratif statutaire – Démission – Mise à la retraite**
 - **DECISION**

4. **Personnel administratif statutaire – Démission – Mise à la retraite**
 - **DECISION**

5. **Personnel administratif statutaire – Démission – Mise à la retraite**
 - **DECISION**

6. **Personnel administratif statutaire – Démission – Mise à la retraite**
 - **DECISION**

PERSONNEL OUVRIER

7. **Personnel ouvrier statutaire – Démission – Mise à la retraite**
 - **DECISION**

ASBL ALE

8. Désignation d'un représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'ALE
- DECISION

PLAN DE COHESION SOCIALE

9. Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée – Modification de la composition du C.C.C.P.H.
- DECISION

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

10. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Organisation de la rentrée scolaire – Cours de morale laïque
- DECISION
11. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire
- DECISION
12. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Congé pour exercer une autre fonction
- DECISION
13. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Congé pour exercer une autre fonction
- DECISION
14. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Désignation d'un Directeur d'école à titre temporaire
- RATIFICATION
15. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Désignation d'une maîtresse de religion islamique
- DECISION
16. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Disponibilité pour convenances personnelles
- RATIFICATION
17. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Disponibilité pour convenances personnelles
- RATIFICATION

18. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Désignation d'une directrice d'école à titre intérimaire
 - RATIFICATION

19. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Création de 2 demi emplois
 - DECISION